



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 26

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**SDAT - Mise en place du projet "Premières Heures en Chantier" - Subvention 2024**

La SDAT est une association reconnue d'utilité publique impliquée sur le territoire métropolitain depuis près de 120 ans. Elle lutte contre les exclusions autour des principes de tolérance, de respect et de non-discrimination afin de redonner une chance sur le plan social et/ou professionnel à des personnes en situation précaire.

En complémentarité de ses dispositifs d'insertion sociale et professionnelle existants, elle souhaite déployer le programme Premières Heures en Chantier. Ce projet est un dispositif de remobilisation par l'emploi des publics en situation de grande précarité, principalement à la rue, très éloignés de l'emploi pour lesquels les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés. Il est porté au sein d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI), et permet ainsi d'engager un parcours d'insertion et d'accéder à un hébergement.

Le programme Premières Heures en Chantier repose sur les principes suivants :

- Un recrutement sans sélection, ni prérequis,
- Une remobilisation par le travail avec un suivi social et un accompagnement en interne,
- Une montée en charge progressive des heures travaillées et au cas par cas, de 4h à 20h par semaine,
- Une promesse de l'emploi et de l'hébergement : mise en œuvre d'un parcours d'insertion progressif devant permettre d'être mis à l'abri et recruté à minima en CDDI.

Le nombre de bénéficiaires attendus est de 20 avec une file active de 10 en 2024.

Le financement de ce dispositif s'inscrit dans le contrat local des solidarités, approuvé par le conseil métropolitain du 28 mars 2024. Ce contrat vise notamment à amplifier la politique de l'accès à l'emploi. Pour certaines personnes, le cumul de multiples freins, une inactivité professionnelle de longue durée ou encore un isolement nécessitent que l'accompagnement vers l'emploi soit précédé d'actions de remobilisation, telles que le dispositif Premières Heures en Chantier.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 14 033 € à la SDAT ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2024.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)